



Problème surface de ma parcelle

Par **Eidole**, le 11/03/2009 à 17:44

Bonjour,

J'ai acheté une maison en septembre 2007 sur une parcelle de 385m² (donnée sur mon acte notarié et sur le cadastre). Mon voisin me dit que des piquets, plantés sur mon terrain, sont à lui et délimitent sa clôture. Hors en mesurant je ne retombe pas sur la même surface. Mon voisin me dit qu'il y a eu une erreur et que ma parcelle n'est que de 318m² soit 67m² en moins (différence énorme je trouve) Malgré que je lui montre mon acte de 385m² et le plan du cadastre, il maintient ses dires et m'assure que le cadastre est faux et que je dois faire passer un géomètre qui me prouvera que ma parcelle est de 318 et non de 385m² comme noté sur mon acte. Je ne comprends pas pourquoi il y a une telle différence entre ma surface achetée et la surface que mon voisin dit. Que dois-je faire ? Je ne comprends pas pourquoi ça devrait être à moi de prouver la surface de ma parcelle. Est-ce vrai que le cadastre peut être faux (autant de différence sur une si petite surface)? Que dois-je ou puis-je faire pour me défendre ?

Je reste à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **patinette**, le 13/03/2009 à 14:21

rendez-vous en DDE, ils ont des plans à votre disposition vous avez le droit de les consulter.

D'autre part, votre voisin a raison pour le géomètre au moins vous serez fixé. Si il y a une erreur à vous de vous retourner contre la personne qui vous a vendu le terrain+la maison